

SEANCE DU 16 JUILLET 2014

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 14

A délibéré : 15

L'an deux mil quatorze, le seize juillet à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Vieilley, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Christiane ZOBENBULLER, Maire,

Convocation du :

10 juillet 2014

Etaient présents : **Mmes LEROY. THIEBAUT. ZOBENBULLER.
Mrs BAY NOUAILHAT. ERARD. FOLIN. GODILLOT. KASAD. MARCHE.
MULIN. RACLOT. SIMAO. VERCHERE. VIENT.**

Secrétaire de séance :

Cyril VIENT

Absent non excusé :

Absents excusés :

M. Claude BOGNON donne pouvoir à M. Hubert FOLIN

Reçue en préfecture le

Certifiée exécutoire le 17 juillet 2014

01-OBJET : INDEMNITES DE CONSEIL :

Le maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de délibérer sur l'attribution des indemnités de conseil à Monsieur Nicolas LAPORTE, receveur municipal.

L'exposé du maire entendu, le conseil municipal à la majorité (02 contre, 02 abstentions, 10 pour) des membres présents, décide, conformément à l'arrêté du 16 décembre 1983, de lui accorder celle-ci à taux plein, pour ses prestations de conseils et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable.

02 – REGIME INDEMNITAIRE :

Le maire informe que suite au renouvellement du conseil municipal, il convient de délibérer sur la reconduction du régime indemnitaire accordé aux agents municipaux, par délibérations du :

- 22 mars 2002 : institution du régime indemnitaire,
- 06 février 2004 : I.A.T. Indemnité d'Administration et de Technicité,
- 05 mars 2004 : I.E.M.P. Indemnité d'Exercice de Missions des Préfectures,
- 05 octobre 2007 : modification des délibérations du 06 février 2004 & 05 mars 2004,
- 08 janvier 2010 : I.H.T.S. Indemnité Heures supplémentaires,
- 26 janvier 2013 : modification des délibérations du 05 mars 2004 & 05 octobre 2007,
- 12 avril 2013 : maintien du régime indemnitaire en cas d'absence pour indisponibilité physique.
- 07 mai 2009 et 14 février 2014 : attribution de titres restaurant.

L'exposé entendu, le conseil municipal après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents, (01 abstention, 14 pour) accepte de reconduire tel qu'il est, le régime indemnitaire attribué aux agents communaux, comme suit :

* fonctionnaire de catégorie C, adjoint technique et adjoint administratif principal :

- I.H.T.S.
- I.A.T. mensuelle, montant de référence annuel auquel sera appliqué un coefficient entre 0 à 8,
- I.E.M.P. semestrielle, montant de référence annuel auquel sera appliqué un coefficient entre 0 à 3,

Le conseil municipal précise que celui-ci sera intégralement maintenu en cas d'absence pour indisponibilité physique.

Il maintient également la possibilité à ses agents de bénéficier de titres restaurant (reconduction DCM du 14/02/2014).

03 – SUBVENTION ASSOCIATION SPORTIVE DE PERROUSE :

Le maire présente la demande de subvention de l'Association Sportive de PERROUSE ; le conseil municipal reconduit la subvention attribuée en 2013 soit la somme de 150,00 €.

04- FONDS DE CONCOURS 2014 C.C.D.B.B. :

Le maire rappelle :

- l'objet de la convention 2014 +, signée le 16 décembre 2013, instituant le fonds de concours visant à rééquilibrer les transferts fiscaux entre la commune et la Communauté de communes, suite au transfert des compétences scolaire, périscolaire et extrascolaire.
- la délibération n° 01 du 13 décembre 2013 acceptant la convention de la C.C.V.D.B.
- la délibération n° 91 du 02 juin 2014 de la C.C.D.B.B. « fonds de concours et dotations de solidarité »

Madame le maire propose de reverser à la Communauté de Communes de la Dame Blanche et Bussière, sous forme de fonds de concours pour participer au financement du fonctionnement du groupe scolaire (entretien, achat de matériel et fournitures pédagogiques, travaux de mise en sécurité et de maintenance), la somme de 10 672,07 €, conformément à la convention du 16 décembre 2013 et à la délibération de la C.C.D.B.B. du 02 juin 2014.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, accepte que cette subvention de fonctionnement soit versée à la C.C.D.B.B. et ouvre les crédits nécessaires au budget principal à l'article 657351, d'un montant de 10 673,00 €.

Cette dépense sera prélevée sur l'excédent de fonctionnement dégagé au budget primitif.

05- DEMANDE D'ACHAT DE PARCELLE DE TERRAIN :

Madame le maire fait part de la demande de Monsieur Pierre Alain RENAUDIN, sollicitant l'acquisition d'une parcelle de terrain sise rue du Moulin section AB 194 et éventuellement la parcelle AB 196, jouxtant ses propriétés.

Madame le maire rappelle la position de la commune prise par délibération du conseil municipal le 07 novembre 2008. :

-« et précise que cette parcelle communale est affectée d'un ouvrage en maçonnerie qui dessert l'alimentation en eau de la fontaine lavoir.

L'exposé du maire entendu, le conseil municipal à l'unanimité :

- décide de ne pas céder cette propriété,
- propose qu'un contrat de prêt à usage soit établi avec réserve d'utilisation du réservoir de la fontaine. »-

Après discussion le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, confirme cette décision.

06- OBJET : DIFFEREND FACTURE D'EAU :

Le maire informe le conseil municipal des réclamations de M. Jean CONTEY concernant ses surconsommations d'eau se rapportant aux années 2012 et 2013.

M. Jean Contey met en cause la fiabilité du compteur installé le 15 novembre 2012 et demande par l'intermédiaire de son assurance son étalonnage ; la commune l'a fait expertiser par le laboratoire agréé CEO-LECE, avec l'accord écrit de M. Jean Contey. qui s'engage à prendre à sa charge les frais d'expertise, si celui-ci est conforme.

La commune a reçu les résultats d'essai du compteur d'eau le 16 juin : il est conforme.

L'exposé du maire entendu, le conseil municipal décide de demander à l'unanimité des membres présents, la somme de 349,80 € H.T. (facture de CEO-LECE) et 5,75 € de frais d'envoi, à M. Jean CONTEY.

Le conseil municipal autorise Madame le maire à émettre un titre de recette d'un montant de 355,55 €.

DIVERS :

① TRAVAUX RUE DE LA CURE :

Suite à la séance du 22 mai relative aux travaux rue de la Cure, M. Franck Raclot présente les devis des entreprises contactées.

Le conseil municipal laisse à la municipalité le choix de l'entreprise pour entreprendre ces travaux.

② GRAND-SAUÇOIS :

Me le maire donne connaissance du courrier d'un administré résidant au Grand Sauçois dont les connections internet entre autre sont perturbées par une végétation envahissante sur un poteau électrique. Madame le maire fera le nécessaire auprès d'EDF.

D'autre part, M. Thierry Marche informe qu'un arbre menace de tomber en face du n° 107 de la route de Cromary ; il signale également que la haie de la propriété du 102 de la route de Cromary gêne la signalisation.

Madame le maire en prend note.

③ A la demande de M. Michel Contey, le compteur d'eau alimentant l'exploitation agricole a été déposé le 16 juillet.

④ Suite au signalement d'un administré, Messieurs Franck Raclot et Hubert Folin se sont rendus rue du Général de Gaulle pour constater la dégradation d'une plaque d'égout.

Les dommages paraissant conséquents, la commune fera appel aux entreprises spécialisées.

⑤ AIRE DE LOISIRS :

Nous avons constaté que les tables et les bancs de l'aire de loisirs ont été sciemment déboulonnés. Afin d'éviter leur enlèvement, ils ont été stockés à l'atelier communal, en attendant la mise en place d'un nouveau système de fixation par la Communauté de Communes. Signalement a été fait à la gendarmerie.

⑥ CHEMINS RURAUX :

Sur l'initiative de M. Thierry Marche, une visite des chemins ruraux a été organisée. Il a été en effet constaté, que certain de ces chemins devraient être consolidés. Dans un premier temps, M. Jonathan Erard propose le renforcement par des débris de toiture. Les exploitants agricoles se proposent d'effectuer ces travaux de remblaiement.

⑦ CREUX DU MOULIN :

Une demande sera sollicitée auprès de la D.D.T. (police de l'eau) pour obtenir l'autorisation d'effectuer des travaux de curage.

⑧ ROUTE DE MARCHAUX :

Me le maire informe qu'une visite avec les techniciens du Conseil Général (service des routes) a eu lieu la semaine dernière pour se concerter sur les éventuels aménagements à apporter Route de Marchaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 20.

Prochain conseil municipal le 10 septembre 2014 à 20 h 00.